

# LA GRAVE - LA MEIJE

## INFORMATIONS MUNICIPALES

1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2014

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 FEVRIER 2014

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACOB Roland, FEGE Gilles, FAUST Alain, DASSAUD Laurence, GERMANAZ Jean-Paul, PIC Jean-Pierre, FAURE Jean-Louis, JACQUIER Alain. Pouvoirs de Jean-Philippe MAURIN à Alain JACQUIER, de Françoise JACQUIER à Gilles FEGE, de Eric LOUBIE à Jean-Paul GERMANAZ

### SUBVENTIONS 2014

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

▪ Prévention routière	63.00 €
▪ Ass. Ski de fond 05	120.00 €
▪ CAUE 05	99.10 €
▪ Plus Beaux Villages de France	1 565.00 €
▪ ANEM	301.66 €
▪ Ass. Elus zone centrale du PNE	50.00 €
▪ Course VTT Plateau d'Emparis	400.00 €
▪ Pêche Guisane Romanche	63.00 €
▪ Fondation du patrimoine	50.00 €
▪ Association des maires 05	199.32 €
▪ Solidarité handicapés du Pays Briançonnais	200.00 €
▪ Ass. Communes forestières	200.00 €
▪ Ass. Porche des vieillards	1 500.00 €

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### BUDGETS PRIMITIFS 2014

Le conseil municipal adopte les budgets primitifs 2014 :

- **Budget général**

Fonctionnement : 1 260 644.43 €  
Investissement : 693 044.19 €

Les nouveaux programmes de l'année : programme annuel de voirie (40 000 €), travaux sur station deski du Chazelet (130 000 € de participation au syndicat mixte pour bâtiment et téléski), chalet des patrouilleurs (21 000 €), VTT de descente (72 000 €), chapelle des Fréaux (14 000 €), mur du cimetière du Chazelet (50 000 €)

*Vote à main levée - pour : 6 dont le Maire*

- **Budget eau**

Fonctionnement : 232 916.85 €  
Investissement : 344 823.69 €

Les nouveaux programmes de l'année : eau du bas du Coin (150 000 €), eau des Plagnes (45 000 €)

*Vote à main levée - pour : 8 dont le Maire*

- **budget CCAS**

Fonctionnement : 12 526.32 €  
Investissement : 11.43 € en recettes – 0 € en dépenses

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif et le compte de gestion dressé par le percepteur :

- **budget général**

	dépenses	recettes
Fonctionnement	1 077 356.42	1 302 321.04
Investissement	738 025.45	615 481.26

- **budget eau**

	dépenses	recettes
Fonctionnement	70 050.43	177 144.59
Investissement	81 643.30	235 404.19

- **budget CCAS**

	dépenses	recettes
Fonctionnement	2 925.00	9 108.32
Investissement		11.43

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## EXTENSION RESEAU EAU POTABLE STATION DE SKI DU CHAZELET

la commune de La Grave souhaite réaliser des travaux d'extension du réseau d'adduction en eau potable afin d'alimenter la station de ski.

la Communauté de Communes du Briançonnais a décidé de réaliser une extension du réseau d'assainissement permettant le raccordement de la station de ski.

Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée par la commune de La Grave à la communauté de communes du Briançonnais pour l'extension du réseau d'eau potable de la station de ski du Chazelet est approuvée par le conseil municipal.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## ECHANGE DE TERRAINS AVEC FERRIER ERIC

Le conseil municipal accepte un échange de terrain entre M. Ferrier et la commune tel que décrit ci-après et précise que les frais de notaire sont à la charge de M. Eric FERRIER. Il indique que le petit bâtiment situé sur la parcelle cadastrée A 2203 doit être libre de bail.

- M. Eric FERRIER cède à la commune les parcelles :

- A 3202 d'une surface de 1743 m<sup>2</sup> (issu pour partie de la parcelle A 2202)
- A 3200 d'une surface de 837 m<sup>2</sup> (issu pour partie de la parcelle A 2202)
- A 2203 d'une surface de 52 m<sup>2</sup> ainsi que le bâtiment sis sur cette parcelle

- M. Eric FERRIER (nu propriétaire) et Mme Françoise FERRIER (usufruitier) cèdent à la commune la parcelle :

- C 53 aux Plagnes, bien non délimité (BND) d'une surface de 387.50 m<sup>2</sup>
  - **Soit 3019.50 m<sup>2</sup>**

- La commune cède à M. Eric FERRIER les parcelles de terrains cadastrées :

- A 3197 d'une surface de 15 m<sup>2</sup> (issu pour partie de la parcelle A 2196)
- A 3199 d'une surface de 1720 m<sup>2</sup> (issu pour partie de la parcelle A 2199)
- A 3203 d'une surface de 1672 m<sup>2</sup> (issu pour partie de la parcelle A 2204)
  - **Soit 3407 m<sup>2</sup>**

- M. Eric FERRIER paie une soulte de 387.50 x 10 € pour compenser la différence de surface échangée, soit un total de 3 875.00 €

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 6 AVRIL 2014

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JOUFFREY Régis, JACOB Roland, GARDENT Bruno, FAURE Jean-Louis, FAUST Alain, PIC Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GAILLARD Florence, MATHON Sylvie, SIONNET Philippe  
Secrétaire de séance : PIC Jean-Pierre

### ELECTION DU MAIRE

Est élu maire : SEVREZ Jean-Pierre

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal décide de fixer à trois le nombre d'adjoints.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### ELECTION DES ADJOINTS

- Est élu 1<sup>er</sup> adjoint : JOUFFREY Régis

*vote pour : 9*

- Est élu 2<sup>ème</sup> adjoint : JACOB Roland

*Vote pour : 8*

- Est élu 3<sup>ème</sup> adjoint : GARDENT Bruno

*Vote pour : 6*

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 AVRIL 2014

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JOUFFREY Régis, JACOB Roland, GARDENT Bruno, FAURE Jean-Louis, FAUST Alain, PIC Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GAILLARD Florence, MATHON Sylvie, SIONNET Philippe

*Délibérations adoptées à l'unanimité*

## DELEGATIONS AU MAIRE

Le conseil municipal précise les délégations qu'il donne au maire. Il s'agit de délégations classiques. La liste peut être consultée en mairie.

### DELEGUES AU SIVOM LA GRAVE - VILLAR D'ARENE

titulaires	suppléants
SEVREZ Jean-Pierre	PIC Jean-Pierre
JOUFFREY Régis	MATHON Sylvie
FAURE Jean-Louis	GAILLARD Florence

### DELEGUES AU SIEpB

Titulaire : JOUFFREY Régis  
Suppléant : PIC Jean-Pierre

### DELEGUES AU SyME05

Titulaire : JOUFFREY Régis  
Suppléant : PIC Jean-Pierre

### DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE ET GYMNASSE DE BOURG D'OISANS

Titulaire : JOUFFREY Régis  
Suppléant : MATHON Sylvie

### DELEGUES A L'AFP LES ALPAGES DE LA GRAVE

JACOB Roland	SIONNET Philippe
FAUST Alain	FAURE Jean-Louis

### DELEGUE A L'OFFICE DU TOURISME

Titulaire : GARDENT Bruno  
Suppléant : JACOB Roland

### DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

PIC Jean-Pierre

### DELEGUES AU COMITE DE RIVIERE ROMANCHE

Titulaire : SEVREZ Jean-Pierre  
Suppléant : JOUFFREY Régis

### DELEGUES A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Titulaire : SEVREZ Jean-Pierre  
Suppléant : JOUFFREY Régis

## COMMISSIONS LOCALES

Le responsable est porté en premier et en **gras**.

### Commission urbanisme – travaux – voirie – patrimoine

<b>SEVREZ Jean-Pierre</b>	JOUFFREY Régis
JACOB Roland	FAURE Jean-Louis
SIONNET Philippe	PIC Jean-Pierre
FAUST Alain	MATHON Sylvie

### Commission agriculture – environnement :

<b>JACOB Roland</b>	JOUFFREY Régis
FAURE Jean-Louis	FAUST Alain
SIONNET Philippe	SEVREZ Jean-Pierre

### Commission tourisme :

<b>GARDENT Bruno</b>	GAILLARD Florence
JOUFFREY Régis	JACOB Roland
SEVREZ Jean-Pierre	

### Commission scolaire - CCAS :

<b>MATHON Sylvie</b>	JOUFFREY Régis
SEVREZ Jean-Pierre	GAILLARD Florence
FAURE Jean-Louis	

### Commission communication et démocratie participative :

<b>GAILLARD Florence</b>	MATHON Sylvie
GARDENT Bruno	SEVREZ Jean-Pierre
PIC Jean-Pierre	

### Commission finances :

<b>SEVREZ Jean-Pierre</b>	JOUFFREY Régis
MATHON Sylvie	JACOB Roland

## INDEMNITES DES ELUS

La commune compte 499 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2014  
Le conseil vote les indemnités de base correspondant à la strate démographique :

Maire : 17 % de l'indice 1015, soit 646.25 € brut par mois

Adjoints : 6.6 % de l'indice brut 1015, soit 250.90 € brut par mois

La commune étant classée station de tourisme, les indemnités réellement octroyées seront majorées de 50 % pour le Maire et les adjoints.

La commune étant chef-lieu de canton, les indemnités réellement octroyées seront de plus majorées de 15 % pour le maire et le premier adjoint

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires

Le conseil municipal accorde au maire une indemnité de représentation d'un montant de 500 € par mois.

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JOUFFREY Régis, JACOB Roland, GARDENT Bruno, FAURE Jean-Louis, FAUST Alain, PIC Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GAILLARD Florence, MATHON Sylvie, SIONNET Philippe

***Délibérations adoptées à l'unanimité :***

**DEFRICHEMENT TELEPHERIQUE**

La société des Téléphérique des Glaciers de La Meije a fait connaître à la Mairie qu'une norme de sécurité incendie exige que tous les arbres à moins de 30 mètres en survol, et à moins de 8.50 mètres en latéral des cabines doivent être coupés sur tout le linéaire du câble. En conséquence, il faut que, sur toute la longueur du câble, une emprise soit entretenue afin que la présence d'arbres en feu ne puisse atteindre les cabines. Ce défrichage concerne la zone située entre les pylônes 1 et 2 du téléphérique, sur une longueur de 670 mètres linéaires.

La réalisation de ce projet demande de procéder à un défrichage dont la surface est estimée à 2 ha et 3 a pour les terrains communaux relevant du régime forestier. Les parcelles privées sont soit en pâturage, soit avec un survol du téléphérique supérieur à 30 mètres (des cabines à la cime des arbres). Seul le côté droit du téléphérique est concerné, ce défrichage ne concerne pas le côté gauche car présence d'une ligne électrique 20 000 V - 3 fils.

Le conseil municipal décide de demander l'autorisation de défricher une partie des parcelles cadastrées : K 727 - 728 - 729 - 730

**DELEGUES ADMR SSIAD**

Sont élus :

Titulaire : Jean-Pierre SEVREZ  
Suppléant : Florence GAILLARD

**MEMBRES CCAS**

Sont élus en tant que membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale : Sylvie MATHON, Régis JOUFFREY, Florence GAILLARD, Jean-Louis FAURE  
Le Maire est le président du CCAS.

**VOTE 3 TAXES LOCALES 2014**

Le conseil municipal fixe les taux pour l'année 2014 :

- taxe d'habitation : 10.53 %
- taxe sur le foncier bâti : 18.07 %
- taxe sur le foncier non bâti : 102.79 %

Ces taux augmentent de 1 % par rapport à 2013.

**REMISE PENALITES RETARD URBANISME**

Le conseil municipal accepte une remise gracieuse des majorations et intérêts de retard des taxes d'urbanisme dues par les demandeurs du permis de construire n° PC06311P0002 qui ont reçu leur avis d'imposition en retard du fait d'une adresse erronée.

**RESULTAT DES ELECTIONS MUNICIPALES DU MOIS DE MARS 2014**

- Suite aux élections des 23 et 30 mars et à la réunion du conseil municipal du 6 avril, voici la liste des élus de La Grave dans l'ordre du tableau :

Jean-Pierre SEVREZ, Maire

Régis JOUFFREY, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme, des travaux et de l'administration générale

Roland JACOB, 2<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'agriculture

Bruno GARDENT, 3<sup>ème</sup> adjoint en charge du tourisme

Jean-Louis FAURE, conseiller municipal

Jean-Pierre PIC, conseiller municipal

Florence GAILLARD, conseillère municipale

Alain JACQUIER, conseiller municipal

Alain FAUST, conseiller municipal

Sylvie MATHON, conseillère municipale

Philippe SIONNET, conseiller municipal

- La commune ayant moins de 1000 habitants, le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint sont les délégués de la commune auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais.